

<p>Date Convocation 21/02/2024</p> <p>Date Affichage 21/02/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 17 - procurations 06 - absents 04</p>	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 6 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p>ABSENTS 4 : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Manuella AUGEREAU</p>
--	--

35-ANIMATION DES 3 SITES NATURA 2000 - CONVENTION DE COOPERATION AVEC OFB 2024/2028

Rapporteur : Valérie AURIAUX

L'animation des 2 sites NATURA 2000 marins « Plateau rocheux de l'île d'Yeu » (FR 5202013) et « Secteur de l'île d'Yeu » (FR5212015) a été confiée par le préfet à l'Office Français pour la Biodiversité (OFB).

L'OFB a recruté, en février 2024, une chargée de mission pour l'animation de ces 2 sites NATURA 2000 marins présents autour de l'île. Cette chargée de mission sera accueillie dans des locaux mis à disposition par la mairie, et sera financée via l'OFB, par le FEDER de la région Pays de la Loire dans le cadre du projet BIOMARLIG.

L'animation des 2 sites NATURA 2000 marins cités précédemment et du site NATURA 2000 terrestre « Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu » (FR5200654) réalisée par la commune, comporte des missions communes et concerne plusieurs actions prévues dans les documents d'objectifs (Docob) des sites Natura 2000.

A ce titre, une convention de coopération entre l'OFB et la commune de L'ILE D'YEU est rédigée. Cette convention, en annexe de cette délibération, a pour objet de définir la répartition et/ou mutualisation des missions entre les deux organismes gestionnaires.

La Convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2028.

La Mairie de l'île d'Yeu s'engage à favoriser la mise en œuvre des actions des Docob Plateau rocheux de l'île d'Yeu et secteur de l'île d'Yeu, animés par l'OFB ; grâce à sa connaissance du territoire et des acteurs et à tout levier utile à la bonne mise en œuvre des actions. Elle s'engage aussi à mettre à disposition de la chargée de mission, pour toute la durée de son contrat, un bureau.

L'OFB apporte un soutien technique à la mise en œuvre des actions du DOCOB, des outils et des méthodologies appliqués à la façade afin d'optimiser les ressources de gestion et d'animation (contrat-type, convention-type, modèle de document...), ainsi qu'un appui technique pour le financement des mesures du DOCOB notamment via ses financements propres, via les projets menés par l'OFB (projet « Life intégré Habitat 2017-2025 », appel à manifestation d'intérêt, etc.) et ses connaissances sur les autres sources de financements potentielles (appels à projets du FEAMP, contrats Natura 2000, etc.).

Les deux structures mutualisent les actions de communication et de sensibilisation ainsi que tout autre action qu'elles estiment pertinentes de mutualiser.

La commune et l'OFB établiront une stratégie de communication commune aux différents sites Natura 2000 en s'appuyant sur un partenaire extérieur et en cohérence avec la communication globale de la commune.

La mairie de l'Île d'Yeu et l'OFB mettront en place auprès des acteurs locaux des actions de sensibilisation communes aux enjeux des sites Natura 2000. Ces actions prendront différentes formes et notamment l'embauche de protecteurs de l'environnement.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

VOTANTS : 23 Abstention 1 : Laurent CHAUVET : Pour : 22

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de coopération entre l'OFB et la commune de l'Île d'Yeu pour l'animation des sites NATURA 2000 de son territoire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU